

Rencontre Territoire Engagé Transition Ecologique

*Tarifification incitative
Comprendre et engager mon territoire*

Châteauneuf-sur-Loire
28 novembre 2024



Bienvenue à cette Rencontre !

Kamal MOHAMAT

ADEME - DR Centre-Val de Loire

Les Rencontres Territoire Engagé de l'ADEME

Des Rencontres de 0,5 à 2 jours à destination de toutes les collectivités territoriales, dans votre région, pour vous accompagner dans votre montée en compétences sur des sujets d'expertise thématique (Climat, Air, Energie, Economie Circulaire)

Les Rencontres Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME vous permettront :



De gagner en expertise,
par un apprentissage basé
sur l'expérimentation



D'échanger et de partager
avec les autres collectivités
de votre région



D'explorer de nouvelles
pratiques, de vous inspirer
de collectivités exemplaires



De vous mettre en
action dès votre retour
dans votre collectivité !

Tour de table



Tarification incitative - Comprendre et engager mon territoire

Jour 1

Séquence 1

- Repères sur le financement du service : rappel différents modes existants, principes et impacts de la Tarification Incitative

Séquence 2

- Quelle opportunité de mise en œuvre d'une Tarification Incitative sur mon territoire ?

Séquence 3

- Lancer et suivre une étude d'opportunité : adapter le cahier des charges à mon territoire et connaître les points de vigilance pour le suivi

Tarification incitative - Comprendre et engager mon territoire

Jour 2

Séquence 4

- Présentation des dispositifs d'aide en Région

Séquence 5

- Les différentes étapes de mise en œuvre d'une Tarification Incitative

Séquence 6

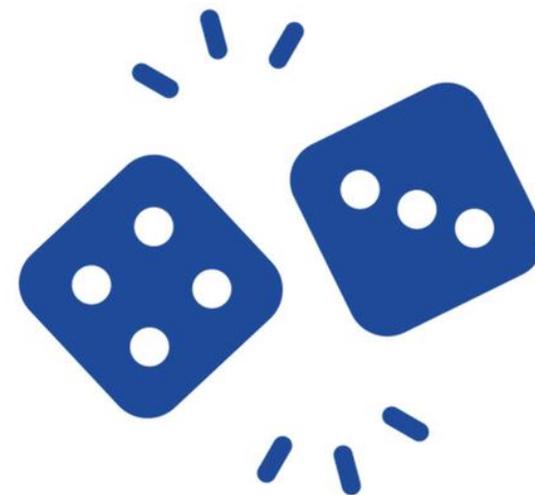
- Associer les usagers pour faciliter la compréhension et l'adhésion

Séquence 7

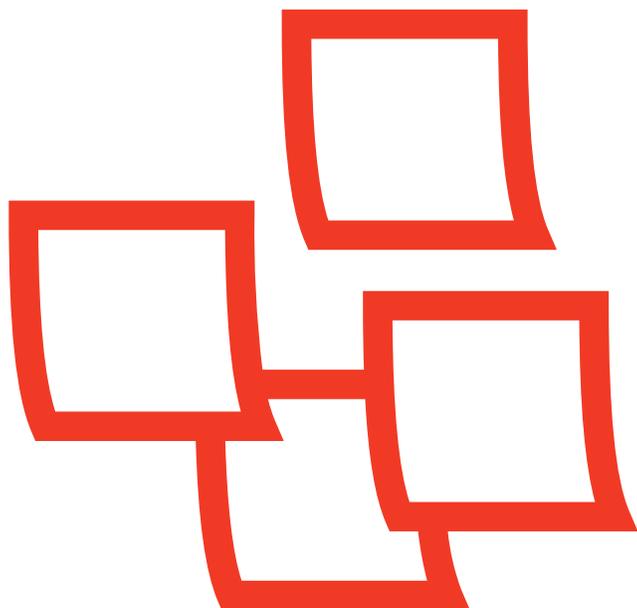
- Comment avancer dès mon retour dans ma collectivité ?

Règles du jeu

- Assurer sa présence pendant tout le temps de la Rencontre
- Écouter avec attention, parler avec intention
- N'utiliser son PC ou portable que lorsque c'est demandé
- Respecter le cadre



Brise-glace



A l'aide d'un post-it, venez indiquer au choix :

- *Un objectif pour la fin de la Rencontre*
- *Une action que vous avez commencé à faire en lien avec la thématique*
- *Un point de connaissance que vous souhaitez approfondir lors de cette Rencontre*

1

Repères sur le financement du service : rappel des différents modes existants, principes et impacts de la TI

9h30 – 11h

- **Classe inversée** – Reposer les notions clés de la TI
- **Présentation** – Les impacts de la TI sur les territoires
- **Témoignage** – Les résultats observés suite à la mise en place de la TI

1

Notions clés de la tarification incitative

9h30 – 9h50

Alexandra Gentric, ADEME

Mode de financement du service pour les usagers

Sur votre territoire, quel est le mode de financement du service pour les usagers ?

Mode de financement du service pour les usagers

1

Taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est payée tous les ans par tous les propriétaires (ménages et entreprises soumis à la taxe foncière) dans le cadre des impôts locaux, avec la taxe foncière. Elle est perçue par le Trésor public. Son montant dépend de la valeur locative du logement.

2

Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)

La REOM concerne uniquement les usagers du service. La collectivité calcule son montant pour chaque usager en fonction du service rendu (estimé en fonction du nombre de personnes que compte le foyer ou par forfait). Elle est perçue par les collectivités ou bien par les groupements délégués pour la gestion des déchets.

3

Budget général

Le budget général est alimenté par les impôts locaux. Le recours au budget général est possible si le coût de gestion des déchets dépasse le produit de la TEOM, ou si la collectivité n'a institué ni taxe ni redevance pour financer la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Un nouveau mode de financement : la « tarification incitative »

La tarification incitative est l'introduction dans le calcul de la REOM ou de la TEOM d'une **part variable dépendant de la quantité et éventuellement de la nature des déchets produits par chaque usager**. Dans la plupart des collectivités, le calcul de cette part se fonde sur les ordures ménagères résiduelles produites.

La **TEOM incitative** est un impôt apparaissant sur l'avis de taxe foncière. Elle est perçue par les **services fiscaux**.

La **REOM incitative** est facturée à l'utilisateur par la collectivité qui la met en place. Elle peut être instaurée par les **intercommunalités ou les syndicats qui gèrent le service public de gestion des déchets**.

Bon à savoir



Taxe foncière et TEOM s'appliquent au contribuable propriétaire, mais s'il loue son bien, il peut récupérer le montant de la TEOM dans les charges locatives. La TEOM apparaît sur l'avis de taxe foncière et son paiement est inclus dans le montant global à payer chaque année.

Quelles cohabitations possibles entre les différents modes de financement ?

Les possibilités de cumul des différents modes de financement : schéma récapitulatif

	TEOM	Budget général	REOM	Rédevance spéciale
TEOM	Grey	Yellow	Orange	Yellow
Budget général	Yellow	Grey	Orange	Green
REOM	Orange	Orange	Grey	Orange
Redevance spéciale	Yellow	Green	Orange	Grey

Incompatible
 Compatible
 Obligatoire



A retenir

- Pas de cohabitation possible entre REOM et TEOM (sauf exception suite à la fusion d'une intercommunalité)
- Mise en place d'une REOM exclusive (emporte notamment la RS)
- La RS n'est plus obligatoire en cas de TEOM

La compétence sur les modes de financement

Principe directeur

- **L'entité est compétente à la double condition :**
 - Bénéficiaire de l'ensemble de la compétence « déchets ménagers »
 - Assurer au moins la collecte
- **La compétence sur les modes de financement est en principe rattachée à l'exercice de la compétence collecte**
 - Régimes dérogatoires n°1 et 2 (art. 1379-0 bis CGI pour la TEOM / art. L2333-76 du CGCT pour la REOM)
- **Institution et/ou perception de la taxe ou redevance pour le propre compte de l'EPCI membres d'un syndicat mixte.**
- **L'EPCI peut instituer et/ou percevoir la taxe ou la redevance même si elle a retransféré l'exercice de la collecte à un syndicat mixte.**

Proportion des modes de financement en France

**D 'après vous dans quelles proportions
les modes de financement sont-ils
actuellement mis en place en France ?**

Proportion des modes de financement en France

LES COMMUNES QUI PRÉLÈVENT LA TEOM OU LA REOM EN 2014* (directement ou via un groupement)

FRANCE

Population des communes**	TEOM			REOM		
	Proportion de communes de la strate (en %)	Part dans la population de la strate (en %)	Produit par habitant (en euros)	Proportion de communes de la strate (en %)	Part dans la population de la strate (en %)	Produit par habitant (en euros)
moins de 200 hab.	59	61	83	38	36	92
de 200 à 500 hab.	65	65	82	31	31	84
de 500 à 2 000 hab.	68	69	89	28	28	82
de 2 000 à 3 500 hab.	74	74	101	22	22	84
de 3 500 à 5 000 hab.	80	80	109	16	15	90
de 5 000 à 10 000 hab.	84	85	108	11	11	93
de 10 000 à 20 000 hab.	90	90	114	6	6	106
de 20 000 à 50 000 hab.	95	95	111	2	1	105
de 50 000 à 100 000 hab.	94	95	126	1	1	97
de 100 000 à 300 000 hab.	97	98	121	3	2	96
plus de 300 000 hab.	100	100	177	-	-	-
Ensemble	67	85	113	30	12	87

* Année de l'instauration de la fiscalité directe locale de droit commun à Mayotte.

** population totale en vigueur au 1^{er} janvier 2014 (millésimée 2011).

Remarque : l'ensemble des données ci-dessus a été ramené au niveau communal, que la taxe ou la redevance soit perçue au niveau communal ou au niveau intercommunal.

Sources : DGCL ; DGFIP.

Évolution des produits de la taxe et de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

(en millions d'euros)

	2013	2014 ^(a)	2015	2016 ^(b)	2017
TEOM	6 254	6 356	6 553	6 688	6 792
dont part incitative de la TEOM	-	2,9	8,1	9,4	12,8
REOM	656	698	728	738	n. d.
TEOM + REOM	6 910	7 053	7 282	7 426	n. d.

(a) Instauration en 2014 de la part incitative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

(b) Y compris la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la métropole de Grand Paris (MGP) à destination des établissements publics territoriaux (EPT) pour 1 Md€. n.d. : non disponible.

Sources : DGCL, Colbert pour la REOM ; DGFIP, REI pour la TEOM.

Différences TEOM(i) / REOM(i)

	TEOM / TEOM incitative	REOM / Redevance incitative
Type de financement	Impôt/fiscalité	Redevance Assujettissement sur option à la TVA
Type de service	SPA (Service public à caractère administratif)	SPIC (Service public à caractère industriel et commercial)
Fonctionnement	Service intégré dans la collectivité Personnel de droit public	Service individualisé, au moins sur le papier (régie) Personnel de droit privé (en principe)
Organisation du recouvrement	DDFIP (trésorerie) Prélèvement de 8% (3% dans les 5 premières années instauration TEOM incitative) → pas d'impayés, pas d'avancement de trésorerie	Calcul et émission des factures par la collectivité Recouvrement par la DDFIP La collectivité assume les impayés
Equilibre du budget	Pas de budget annexe (M14) Pas d'obligation formelle d'équilibre	Budget annexe équilibré (M4) Sauf pour les 4 premiers exercices et cas particuliers



A retenir

- Différences TEOMi / REOMi identiques à celles des modes non incitatifs
- Logique de gestion très différente

Avantages et inconvénients

	TEOM / TEOM incitative	REOM / Redevance incitative
Avantages	<ul style="list-style-type: none">• PF restant assise sur le bâti: transfert de charges limités	<ul style="list-style-type: none">• Lisibilité
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none">• Paiement restant lié à la taxe foncière (propriétaires touchés directement mais pas les locataires)• Calendrier : utilisation année N facturée en N+1	<ul style="list-style-type: none">• Transfert de charges entre ménages et entre ménages et professionnels

A retenir



- REOM :
 - Plus visible
 - Un mode de calcul plus transparent ou compréhensible
 - Facture comme outil "pédagogique »
- TEOM :
 - Plus "redistributive"
 - Mais peu connue et adressée seulement aux propriétaires → Il faut d'autant plus communiquer pour la faire connaître aux usagers

Proportion des modes de financement en France

En moyenne, en combien de temps l'incitativité peut-elle être introduite ?

Temps d'introduction de la tarification incitative

Année N

- Étude préalable et concertation
- Choix politique
- Constitution du dossier de demande d'aides

Année N+1

- Mise en place du nouveau service (bacs pucés...)
- Communication
- Enquête (fichier "usagers")

Année N+2

- Test de la base de données (facturation à blanc)
- Ajustement
- Choix de la grille tarifaire

Année N+3

- Passage au réel : suivi des comportements
- Dans le cadre d'une REOMi, tarification effective

Année N+4

- Dans le cadre d'une TEOMi, tarification incitative

Avez-vous des questions ?



1

Les impacts de la tarification incitative

9h50 – 10h20

Alexandra Gentric, ADEME

Déploiement de la tarification incitative

**D 'après vous, combien de
communautés ont adopté la
tarification incitative à ce jour ?**

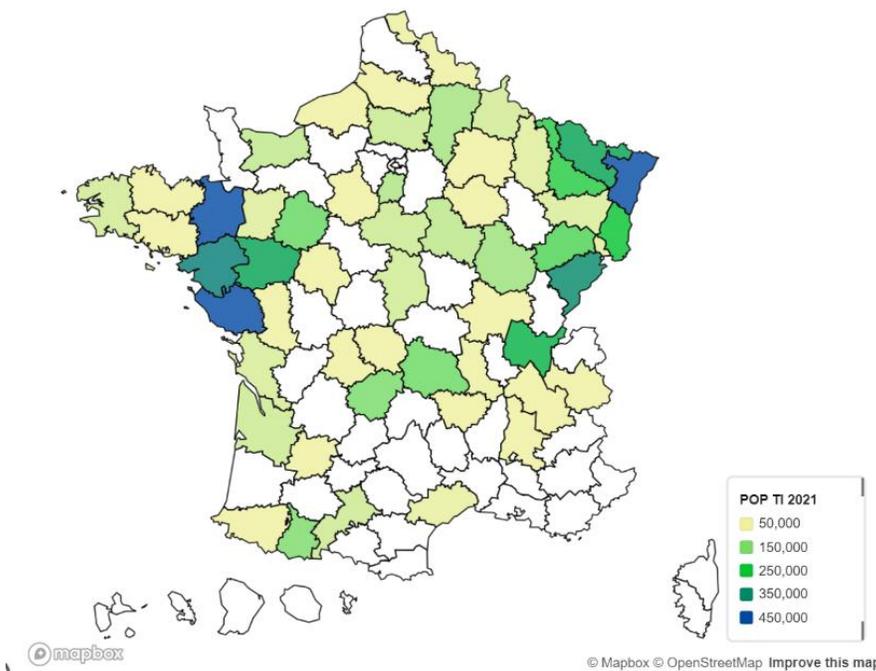
1. Situation nationale au 1^{er} janvier 2024

En janvier 2024, **229 collectivités** avaient adopté une tarification incitative, ce qui concerne environ **8,4 millions d'habitants**. **34 collectivités** avaient mis en place une TEOM incitative et 195 une REOM incitative.

Aujourd'hui, **des études préalables et des mises en œuvre** de tarification incitative sont initiées dans de nombreuses collectivités.

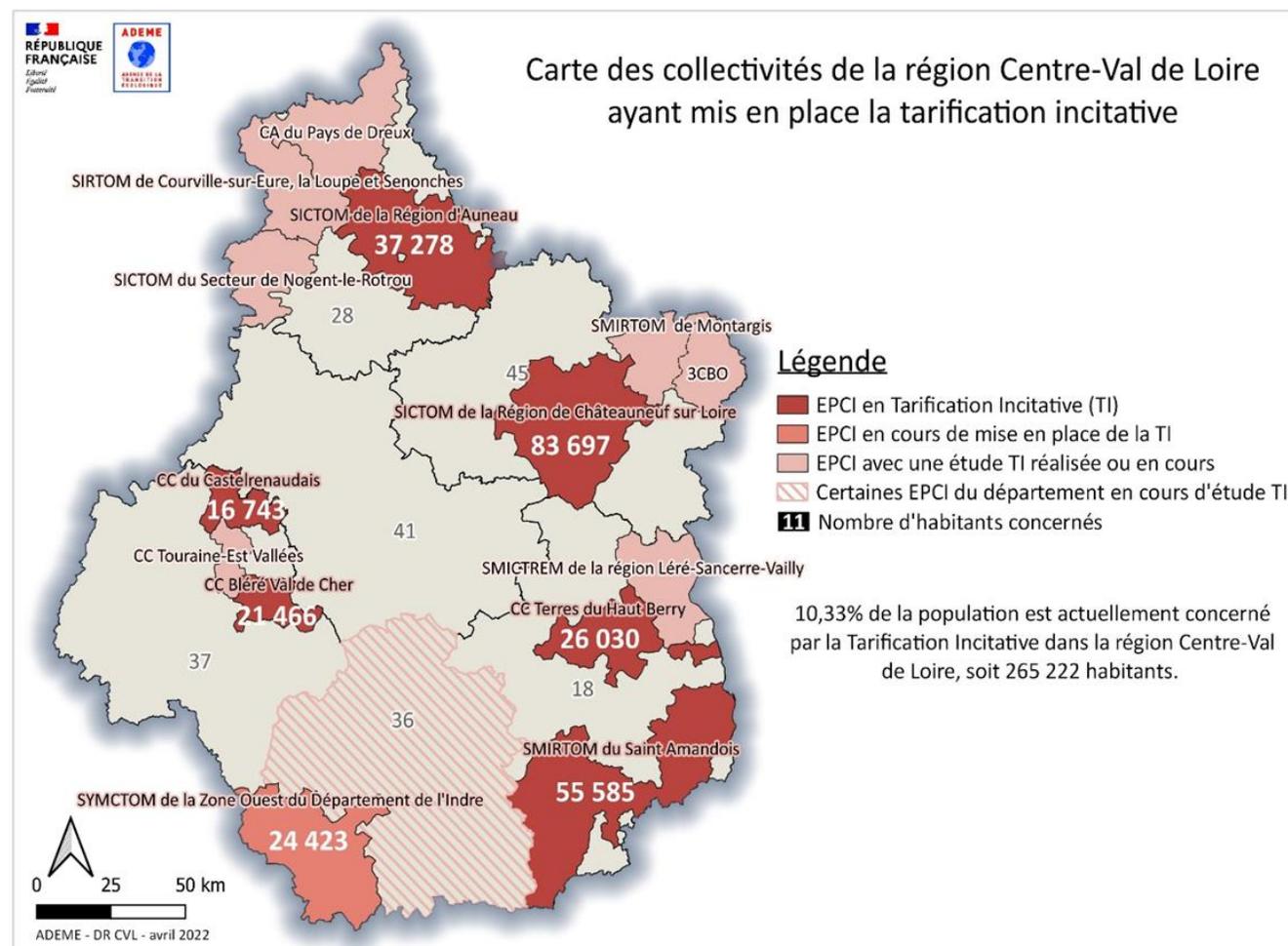
Ces collectivités sont en majorité **rurales et mixtes à dominante rurale** avec une forte proportion de collectivités de **taille petite à moyenne** (56% des collectivités ont une population inférieure à 30 000 habitants).

Tarification Incitative 2021: Population par Département



1.1 Situation en région Centre-Val de Loire

- 6 EPCI en Tarification Incitative au 1^{er} janvier 2024
- 1 en cours de MEO
- 2 études d'opportunités prévu courant en 2025



2. Résultats observés

Flux (2019)	RI	TEOMI	TI
OMR	126 kg/hab/an	183 kg/hab/an	132 kg/hab/an
Emballages/ papier/verre	106 kg/hab/an	97 kg/hab/an	105 kg/hab/an
Déchèteries (hors gravats)	232 kg/hab/an	202 kg/hab/an	229 kg/hab/an



Attention: derrière les moyennes se cachent d'importants écarts selon les territoires et les modalités de mise en place de la tarification incitative

2. Résultats observés

Ratios de production de déchets en TI

3 facteurs principaux influent sur la production d'OMR :

- **Le mode de financement de la TI** → les collectivités en RI possèdent des meilleurs ratios que celles en TEOMi.
- **Le type de facturation de la TI** → les collectivités ayant une RI au poids ont les meilleurs ratios.
- **La typologie de l'habitat** → les collectivités rurales et mixtes obtiennent de meilleurs ratios OMR que les collectivités urbaines.

2. Résultats observés

Evolution des performances avant et après la mise en place de la tarification incitative

L'impact sur la baisse du flux OMR est systématique et importante

Le passage en redevance incitative a permis une diminution forte des ratios de production d'OMR (- 30 % en moyenne : -16% en TEOMi / - 34 % en RI)

Le passage en TI permet une amélioration nette des ratios de collecte des recyclables

Le passage en tarification incitative induit une hausse des recyclables collectés.

- Le ratio d'emballages / papiers augmente en moyenne de 17%,
- Le verre augmente de 10%.

Le passage en TI engendre dans la majorité des cas une augmentation des apports en déchèterie

Les apports en déchèteries augmentent en moyenne de 13% après passage en tarification incitative.

De plus, le passage en TI permet en moyenne une diminution de 5% du flux DMA

3. Coûts de la tarification incitative

Evolution du coût du Service Public de Gestion des Déchets (SPGD) après la mise en œuvre de la RI



On observe une maîtrise du coût du Service Public de Gestion des Déchets après la mise en œuvre de la RI

Coût moyen de la tarification incitative

**D 'après vous, quel est le coût aidé
d'un service financé par
la tarification incitative ?**
Par habitant

3. Coût aidé d'un service financé par la tarification incitative

Coût global des collectivités en TI inférieur de 15%

Le coût médian des collectivités en TI est inférieur à celui des collectivités sans TI



Avec TI
81,8 €/hab.*



Sans TI
99,2 €/hab.*

4. Autres impacts de la tarification incitative

Incivilités

Les comportements destinés à contourner la tarification incitative existent, mais sont globalement peu importants. Ce sont essentiellement :

- Des **dépôts sauvages** et des **brûlages illégaux** ;
- Le **compactage excessif des déchets** (dans le cas de comptage à la levée ou au volume) qui ralentit la collecte et rend plus pénible le travail des agents ;
- Les **dépôts dans les bacs d'autres communes** ;
- **L'utilisation inappropriée des bacs de collecte séparée.**



Même marginaux, ces **comportements nécessitent une prise en charge rapide** pour éviter qu'ils ne deviennent habituels : **sensibilisation des usagers, surveillance et éventuellement amendes ou facturation des frais d'enlèvement des dépôts irréguliers.**

4. Autres impacts de la tarification incitative

Incivilités : étude sur l'analyse de l'impact de la TI sur les dépôts sauvages d'OMR

Mode de tarification	Nombre de dépôts sauvages d'OMR (en nb/hab.)		Poids des dépôts sauvages d'OMR (en kg/hab.)		Performances moyennes de collecte des OMR (en kg/hab./an)	Poids des dépôts sauvages (estimé à l'année) rapporté aux performances moyennes de collecte des OMR
	Résultat brut	Estimation à l'année*	Résultat brut	Estimation à l'année*		
TI	0,00039	< 0,14	0,0055	< 2,00	149	< 1,3 %
Témoin	0,00014	< 0,05	0,0015	< 0,55	229	< 0,2 %

*Ces valeurs sont des extrapolations sur l'année avec l'hypothèse majorante d'une fréquence d'apparition quotidienne des dépôts sauvages.

A retenir

Même si le risque de dépôt sauvage augmente pour les collectivités passées à la TI, les quantités de déchet en jeu restent modérées en comparaison des bénéfices de la tarification incitative sur la diminution des quantités d'ordures ménagères résiduelles : les dépôts sauvages représentent environ 1% des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (environ 2kg/an/hab) alors que la TI permet de les baisser de 30% (environ -80kg/an/hab).

Etude complète disponible en téléchargement : <https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/6774-tarification-incitative-et-incivilités.html>

4. Autres impacts de la tarification incitative

Impayés en RI



Il existe encore aujourd'hui de **réelles difficultés de perception** dans certains territoires (pour les déchets comme pour les autres services facturés), associées à un **contexte défavorable de réduction d'effectifs dans les centres des finances publiques** (ex-trésoreries).



Dans les faits, le **risque est très limité** et les retours d'expérience montrent un niveau d'impayés réels de l'ordre de 1 à 2% par an. Néanmoins, la mise en place de la RI nécessite un **suivi et une implication importante des collectivités pour maîtriser ces impayés**.

Avez-vous des questions ?



1

Témoignage sur les résultats observés suite à la mise en place d'une démarche de TI

10h20 - 10h50

Gérald EL KOUATLI - SPL Covalom

Carte d'identité de la CC Moselle et Madon (54)

Typologie du territoire

Mixte urbaine, limitrophe de la Métropole du Grand Nancy

Quelques dates

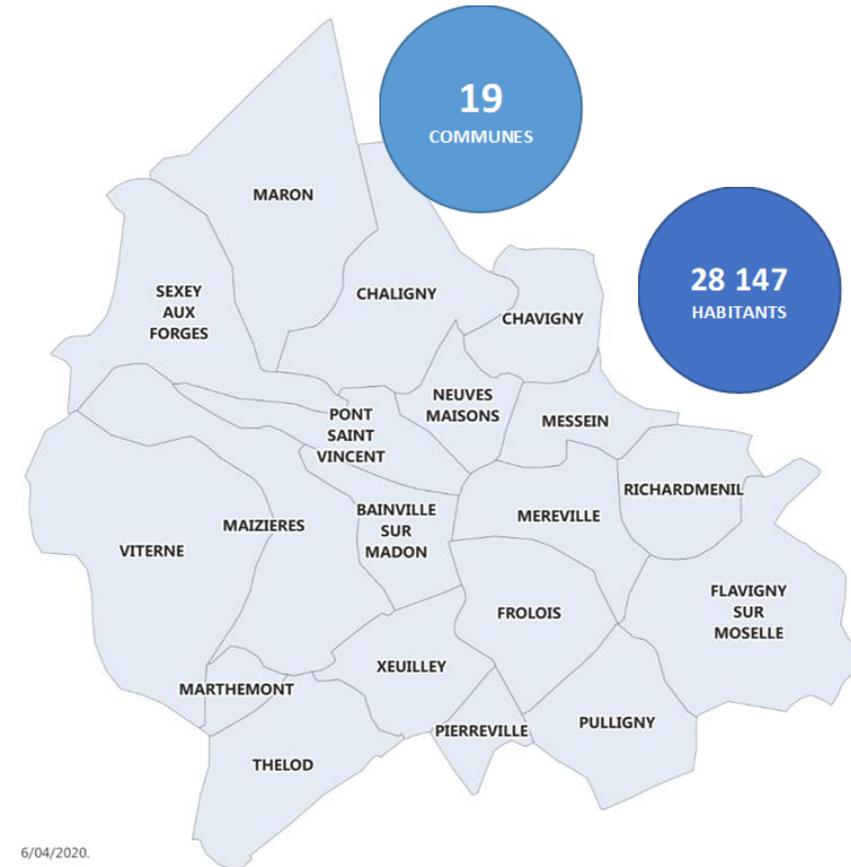
Décembre 2017: Adoption d'un PLPDMA

Mars 2018: Décision d'une TEOMi, à la levée

1^{er} janvier 2019: Mise en œuvre de la tarification incitative

Collecte des OM et des emballages en porte-à-porte et en régie

Traitement des OM en incinération



Tarification incitative: mode d'emploi

TEOM 2017: 11,5%

TEOM 2018: 10,5%

TEOMi 2019: 8,5% + Pv

TEOMi 2024: inchangée

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI) se compose :

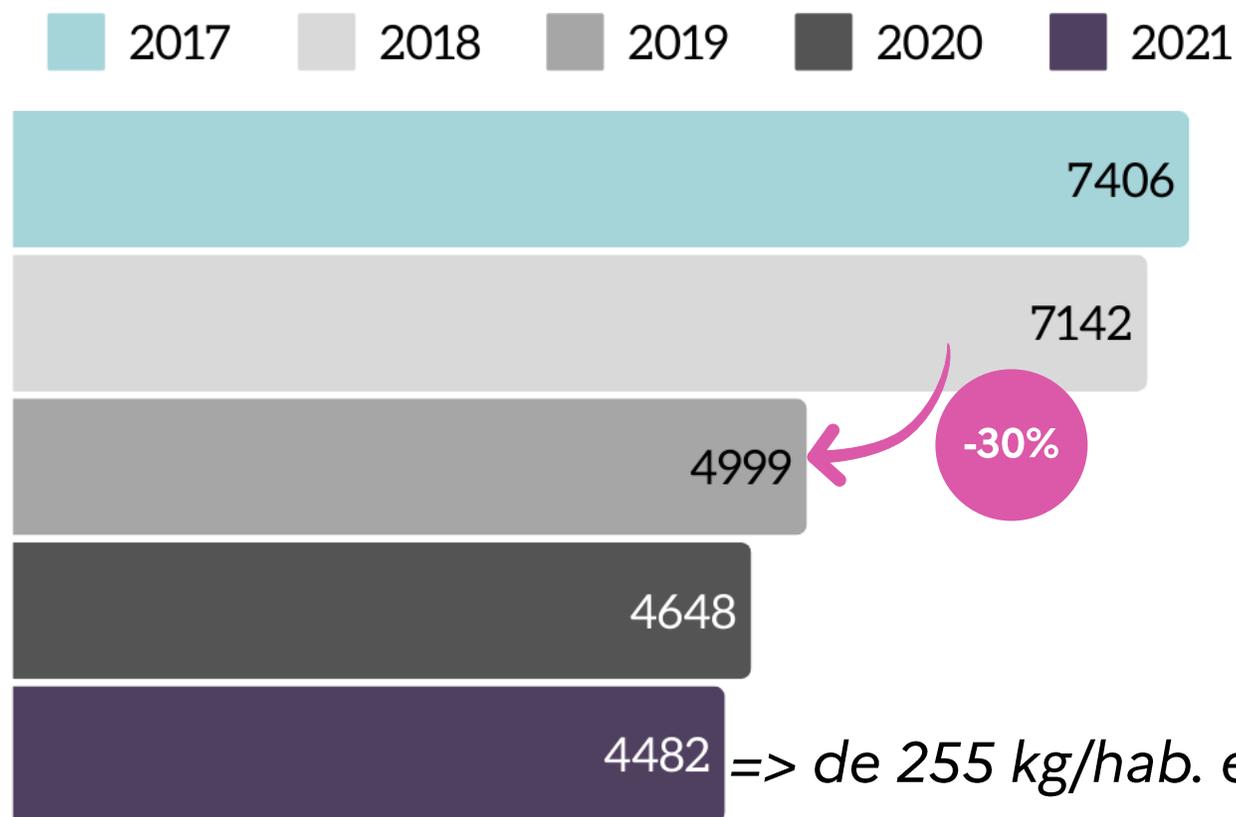
- d'une part fixe (base foncière de l'habitation **X** taux de TEOM 8,5%)
- d'une part variable (volume du bac (ou sac) **X** le nombre de collectes)

Le montant de TEOMI figurant sur votre avis d'imposition édité par le service des impôts à l'automne de l'année [n], correspondra aux données comptabilisées en année [n-1]

Modes de collecte principaux

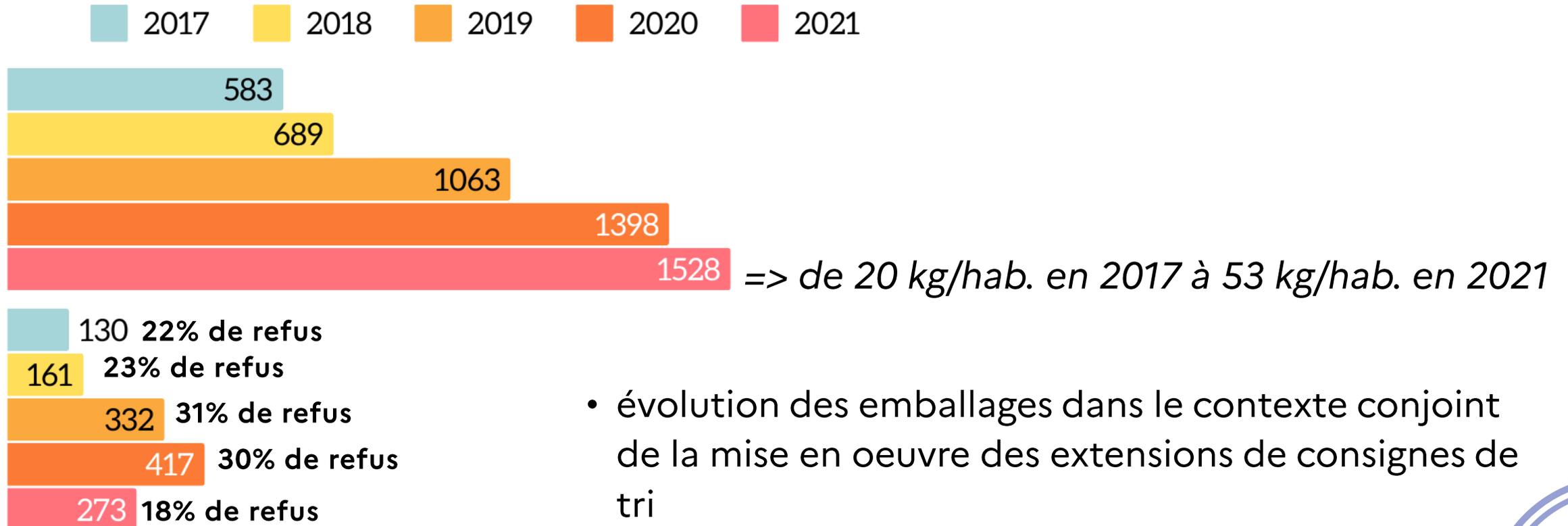
Bacs pucés				
				
Bac 140 litres	Bac 180 litres	Bac 240 litres	Bac 360 litres	Bac 660 litres
1,60€	2,05€	2,74€	4,10€	7,52€

Une production d'ordures ménagères en nette baisse sur la CC Moselle et Madon

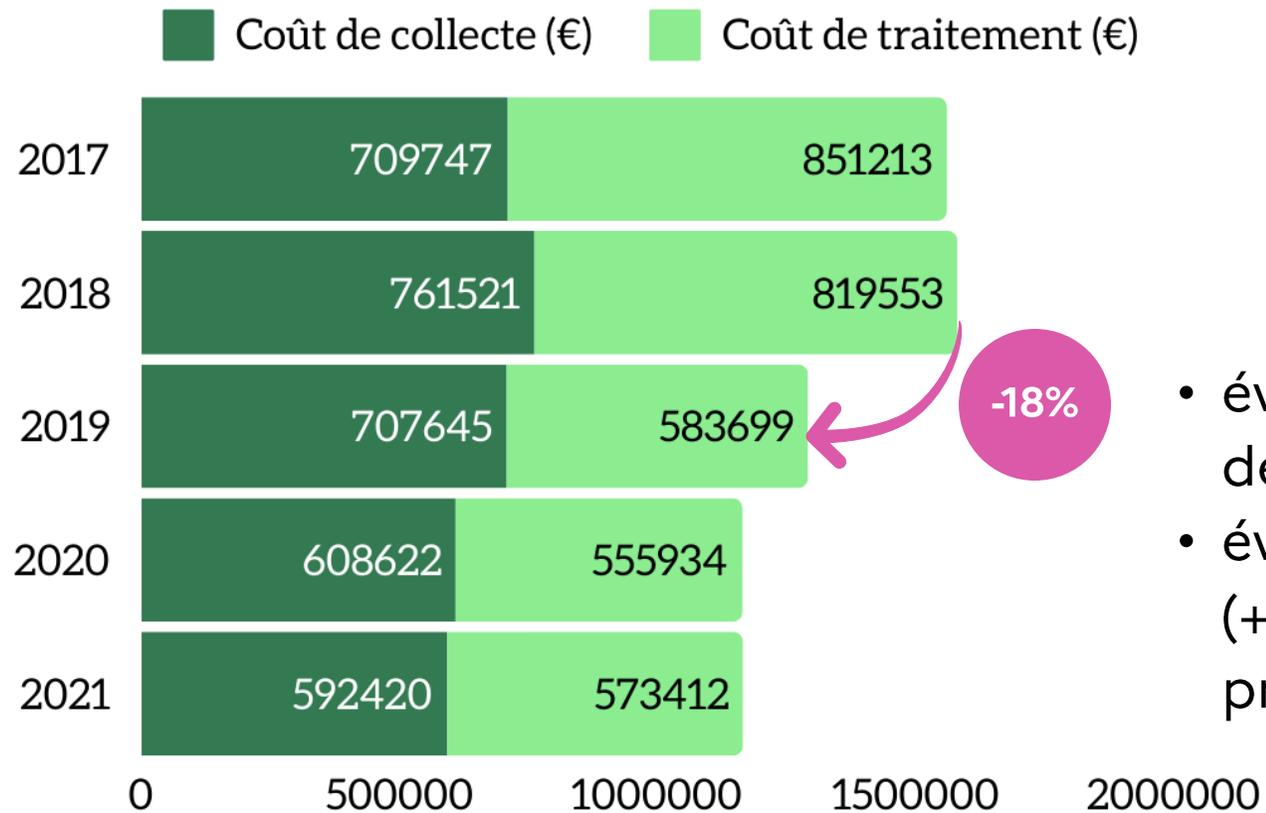


- En 2019, constat que plus de 85% des usagers présentent leurs bacs au plus 2 fois par mois. Choix d'inverser les fréquences de collecte dès 2020: C0.5 pour les OM, C1 pour les emballages

Une évolution des performances visible aussi sur la production d'emballages recyclables



Un coût des ordures ménagères à la baisse à la suite de la mise en place de la TI



- évolution du coût de traitement des OM de l'ordre de 10% entre 2017 et 2021
- évolution significative de la TGAP en 2021 (+5€/tonne par rapport aux années précédentes)

Ce qui a fonctionné ou non par rapport aux attentes

- Baisse des volumes d'ordures ménagères supérieure aux attentes (situation géographique ?)
- S'assurer de la compréhension des usagers pour la maîtrise de la facture. S'assurer aussi de l'adhésion pour maîtriser les refus de tri
- Envisager que la TI ne soit peut-être que la 1^{ère} étape d'un schéma de révision des collectes plus global

Et 5 ans plus tard ?

- Baisse régulière des OM de l'ordre de 2-3% par an
- Répondre aux enjeux réglementaires pour faire encore diminuer les volumes (biodéchets, prise en charge des non ménages)

Avez-vous des questions ?



1

Notions clés de la TI, que retenir ?

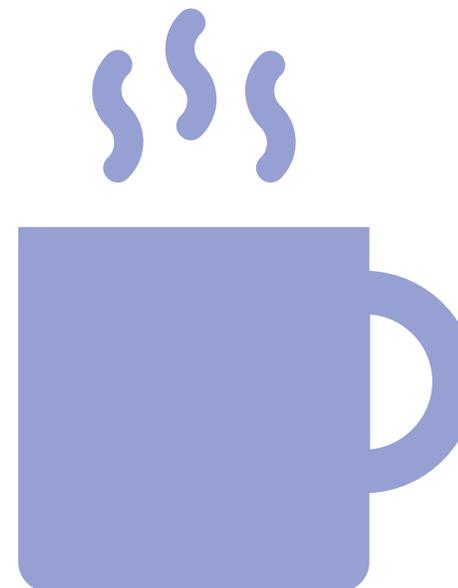
10h50 – 11h

Alexandra Gentric, ADEME

Avez-vous des questions ?
**Quels sont selon vous les
points clés à retenir ?**



Pause-café



2

Quelle opportunité de mise en œuvre d'une Tarification Incitative sur mon territoire ?

11h15 – 12h30 puis 14h – 15h15

- **Atelier collectif** – Apprendre à convaincre mes élus
- **Atelier individuel** – Préfigurer mon étude d'opportunité

2

Apprendre à convaincre mes élus

11h15 – 12h15

Alexandra Gentric, ADEME



Atelier : apprendre à convaincre ses élus

- **Objectifs** : produire un support à destination des élus sur l'opportunité de mise en œuvre d'une TI
- En sous-groupes de **4 à 5 personnes** maximum
- **Arguments à explorer** :
 - Pour : **points forts** et **opportunités** en faveur de l'implantation d'une TI sur le territoire
 - Contre : **points faibles** et **menaces** liées à l'implantation d'une TI sur le territoire
- **Restitution** : un premier sous-groupe restituera et les autres groupes compléteront

Avez-vous des questions ?
**Quels sont selon vous les
points clés à retenir ?**



Pause déjeuner
... jusqu'à 14h00



2

Réaliser une étude d'opportunité pour mon territoire

14h – 15h15

Alexandra Gentric, ADEME

Atelier d'étude d'opportunité

- **Objectif** : avoir une première approche de l'évolution des coûts en cas de mise en œuvre de la tarification incitative
 - Evaluer les évolutions sur les principaux flux collectés (ratios en kg/hab) et l'impact sur les coûts de traitement et les recettes matériaux
 - Identifier les postes d'investissement et de fonctionnement liés à la mise en œuvre d'une tarification incitative
 - Comparer un scénario de mise en place de la tarification incitative à un scénario tendanciel
- Format en **individuel**

Attention, cet exercice ne remplace pas une étude de faisabilité et, par souci de simplicité, ne prend pas en compte les évolutions possibles de la collecte (fréquence, mode, ...).

Remplissage du fichier de simulation

Structure générale

- Le fichier est composé de 4 onglets :
- Scénario tendanciel [à renseigner] : pour simuler l'évolution des coûts sans changement du mode de financement
- Scénario TI [à renseigner] : pour simuler l'évolution des coûts en cas de passage en TI
- Coût mise en œuvre TI [à renseigner] : pour évaluer le coût des postes d'investissement et de fonctionnement lié à la TI
- Données sources : données moyennes de production de déchets et de coûts de traitement, évolution de la TGAP, données moyennes de production de déchets en TI



Dans ces différents onglets, seules les cases sur fond jaune sont à remplir

Remplissage de l'onglet « scénario tendanciel » (1/3)

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G

Menus déroulants pour choisir :

- La typologie de votre collectivité
- Le mode de traitement principal renvoyant la catégorie de TGAP applicable

		2022
population		
Performances de collecte		
OMR	kg/hab/an	
RSOM	kg/hab/an	
Verre	kg/hab/an	
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	

Population et ratios 2023 à saisir

Remplissage de l'onglet « scénario tendanciel » (2/3)

Coût unitaire de traitement		
part forfaitaire (si syndicat de traitement)	€HT/hab	
OMR	€HT/t	
TGAP	€HT/t	3
RSOM	€HT/t	
Verre	€HT/t	
Déchèteries hors gravats	€HT/t	

Recettes		
<i>prix unitaires</i>		
RSOM	€HT/t	
Verre	€HT/t	

Prix unitaires 2023 par flux principaux **à saisir**

Tarif TGAP **rempli automatiquement** en fonction du mode de traitement renseigné antérieurement

Recettes unitaires 2023 (soutiens + ventes matériaux) par flux **à saisir**

Source idéale : matrice des coûts 2023

- En cas d'adhésion à un syndicat de traitement, selon la grille tarifaire appliquée, vous ne pourrez peut être pas renseigner toutes ces cases
- Si vous ne disposez pas de vos données propres, vous pouvez vous référer à l'onglet données sources pour utiliser des données moyennes

Remplissage de l'onglet « scénario tendanciel » (3/3)

hypothèses évolution tendancielle	
population	
perf. OMR	
perf. RSOM	
perf. Verre	
perf. Déchèteries	
part forfaitaire traitement	
coût unitaire OMR (hors TGAP)	
coût unitaire RSOM	
coût unitaire verre	
Coût unitaire déchèteries	

Taux d'évolution tendancielle (en %) **à saisir** pour :

- La population
- Les performances de collecte
- Les coûts unitaires

Remplissage de l'onglet « scénario TI » (1/2)

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G
Année de l'annonce TI	2025

- La typologie et le mode de traitement principal sont **repris automatiquement** de l'onglet « scénario tendanciel »
- L'année de l'annonce TI est à choisir dans un menu déroulant
 - → Hypothèse retenue, mise en œuvre effective 2 ans plus tard

		2022
Performances de collecte		
OMR	kg/hab/an	0
RSOM	kg/hab/an	0
Verre	kg/hab/an	0
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	0
Coût unitaire de traitement		
part forfaitaire	€HT/hab	0
OMR	€HT/t	0
TGAP	€HT/t	3
RSOM	€HT/t	0
Verre	€HT/t	0
Déchèteries hors gravats	€HT/t	0

La population, les performances de collecte, les coûts unitaires et les recettes unitaires sont **repris automatiquement** de l'onglet « scénario tendanciel »

Remplissage de l'onglet « scénario TI » (2/2)

Le contenu des cellules se calcule automatiquement en fonction des données saisies par ailleurs.

Exemple 1 : évolution de la performance d'OMR calculée en fonction du ratio OMR 2023 en prenant pour hypothèse que le ratio OMR l'année de TI effective est la moyenne observée dans les territoires en TI de même typologie

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Performances de collecte									
OMR	kg/hab/an	275	222,69	175,84	129,00	127,71	126,43	125,17	123,92

Exemple 2 : charges liées à la TI calculées en fonction des données renseignées dans l'onglet « coût mise en œuvre TI »

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
<i>Années amortissement</i>			1	2	3	4	5	6	7
Amortissement inves.TI (7 ans)			236428,5714	236429	236429	236429	236429	236429	236429
Coûts communication mise en place			65000						
Coût enquête/distribution			0						
Coût personnel mise en place 3 ans			122500	122500					
Aide ADEME investissements (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-65083	-65083	-65083	0	0	0	0
Aide ADEME mise en œuvre (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-216667	-216667	-216667	0	0	0	0
Coût gestion annuelle					511500	511500	511500	511500	511500
Montant total TI		0,00	142 178,57	77 178,57	466 178,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57

Remplissage de l'onglet « coût mise en œuvre TI » (1/2)

MISE EN ŒUVRE	
Investissements	nombre unités
enquête - distribution (par foyer/usager)	
bacs (par bac)	
puces (par bac)	
PAV aérien (par colonne)	
PAV enterré (par colonne)	
PAV semi-enterré (par colonne)	
tambours identification sur PAV	
badges (1 badge par foyer)	
matériel identification (15 à 20 k€ par BOM)	
logiciel	1
TOTAL investissements mise en œuvre	
Amortissement (années)	
Fonctionnement	
Communication (par habitant)	
enquête - distribution (par foyer/usager)	
Personnel (0,2 à 0,6 ETP/10.000 hab)	

À remplir selon votre organisation technique prévue à 2/3 ans.

Les informations à saisir concernent en 1^{er} lieu les contenants OMR (flux comptabilisés par toutes les collectivités en TI).

La durée d'amortissements peut dans la réalité être différente pour ces types d'investissements. Nous proposons de retenir une seule valeur pour simplifier.

Selon les collectivités, l'enquête-distribution pourra être considérée comme dépense d'investissement ou de fonctionnement.

Remplissage de l'onglet « coût mise en œuvre TI » (2/2)

GESTION ANNUELLE	
maintenance logiciel	1
maintenance informatique embarquée (par BOM)	
Personnel (0,3 à 0,5 ETP/10.000 hab)	
Communication (par habitant)	
Abonnement communication PAV (forfait)	
Sacs floqués/transparents 50L (prix pour 1000 sacs)	

À remplir selon votre organisation technique prévue à 2/3 ans.

Interprétation

Données saisies – Onglet « scénario tendanciel » (1/2)

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G

		2022
population		65000
Performances de collecte		
OMR	kg/hab/an	243
RSOM	kg/hab/an	57
Verre	kg/hab/an	37
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	220

Coût unitaire de traitement		
part forfaitaire	€HT/hab	0
OMR	€HT/t	80
TGAP	€HT/t	3
RSOM	€HT/t	240
Verre	€HT/t	0
Déchèteries hors gravats	€HT/t	46
Montants traitement		
part forfaitaire	€HT	0
traitement OMR	€HT	1 263 600,00
TGAP OMR	€HT	47 385,00
tri RSOM	€HT	889 200,00
verre	€HT	0,00
Déchèteries	€HT	657 800,00

Interprétation

Données saisies – Onglet « scénario tendanciel » (2/2)

Recettes		
<i>prix unitaires</i>		
RSOM	€/HT/t	260,00
Verre	€/HT/t	30,00
<i>montants</i>		
RSOM	€/HT	963 300,00
Verre	€/HT	72 150,00

hypothèses évolution tendancielle

population	0,50%
perf. OMR	-1,00%
perf. RSOM	0%
perf. Verre	1%
perf. Déchèteries	-1%
part forfaitaire traitement	1%
coût unitaire OMR (hors TGAP)	3%
coût unitaire RSOM	3%
coût unitaire verre	1%
Coût unitaire déchèteries	3%

Interprétation

Données saisies – Onglet « scénario TI »

typologie SINOE	Mixte
mode de traitement principal	incinération G
Année de l'annonce TI	2025

Le reste des informations se reporte automatiquement.

Interprétation

Données saisies – Onglet « coûts mise en œuvre TI » (1/2)

MISE EN ŒUVRE			
Investissements	nombre unités	prix unitaire HT	total
enquête - distribution (par foyer/usager)	30000	20	600000
bacs (par bac)	10000	35	350000
puces (par bac)	25000	3	75000
PAV aérien (par colonne)		5 000	0
PAV enterré (par colonne)	10	15 000	150000
PAV semi-enterré (par colonne)	20	10 000	200000
tambours identification sur PAV	100	1 500	150000
badges (1 badge par foyer)	5000	4	20000
matériel identification (15 à 20 k€ par BOM)	5	15 000	75000
logiciel	1	35 000	35000
TOTAL investissements mise en œuvre			1655000
Amortissement (années)	7		236429

Interprétation

Données saisies – Onglet « coûts mise en œuvre TI » (2/2)

Fonctionnement			
Communication (par habitant)	65000	1,0	65000
enquête - distribution (par foyer/usager)		20	0
Personnel (0,2 à 0,6 ETP/10.000 hab)	3,5	35 000	122500

GESTION ANNUELLE			
maintenance logiciel	1	1500	1500
maintenance informatique embarquée (par BOM)	5	1500	7500
Personnel (0,3 à 0,5 ETP/10.000 hab)	2	35000	70000
Communication (par habitant)	65000	0,5	32500
Abonnement communication PAV (forfait)	100	4000	400000
Sacs floqués/transparents 50L (prix pour 1000 sacs)		60	0
Total gestion par an			511500

Interprétation

Résultats (1/2)

Se lisent sur l'onglet « scénario TI » :

- Evolution des ratios avec la mise en œuvre de la TI

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		annonce TI année à blanc TI effective							
Performances de collecte									
OMR	kg/hab/an	243	201,78	165,39	129,00	127,71	126,43	125,17	123,92
RSOM	kg/hab/an	57	59,00	61,00	63,00	63,00	63,00	63,00	63,00
Verre	kg/hab/an	37	39,83	41,91	44,00	44,44	44,88	45,33	45,79
Déchèteries hors gravats	kg/hab/an	220	221,41	227,21	233,00	230,67	228,36	226,08	223,82

- Dépenses annuelles liées à la mise en œuvre de la TI (amortissements des investissements + fonctionnement – déduction aides ADEME (selon dispositif en vigueur en 2023))

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
		annonce TI année à blanc TI effective							
<i>Années amortissement</i>			1	2	3	4	5	6	7
Amortissement inves.TI (7 ans)			236428,5714	236429	236429	236429	236429	236429	236429
Coûts communication mise en place			65000						
Coût enquête/distribution			0						
Coût personnel mise en place 3 ans			122500	122500					
Aide ADEME investissements (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-65083	-65083	-65083	0	0	0	0
Aide ADEME mise en œuvre (selon dispositif en vigueur en 2023)		0	-216667	-216667	-216667	0	0	0	0
Coût gestion annuelle					511500	511500	511500	511500	511500
Montant total TI		0,00	142 178,57	77 178,57	466 178,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57	747 928,57

Interprétation

Résultats (2/2)

Se lisent sur l'onglet « scénario TI » :

- Evolution des coûts de traitement (y compris dépenses TI)

annonce TI année à blanc TI effective

		2022	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Montant total "traitement" TI		1 822 535,00	2 116 698,41	1 933 827,79	2 200 388,07	2 564 665,71	2 640 995,41	2 719 798,98	2 801 153,86
Rappel montant "traitement" tendanciel		1 822 535,00	2 172 065,56	2 266 604,71	2 378 840,83	2 477 970,95	2 564 305,79	2 653 324,15	2 745 107,04

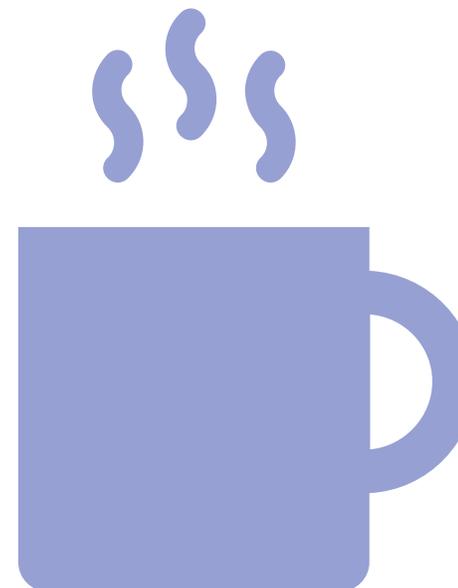
- Différentiel sur 6 années (de l'année avant l'annonce TI à 2 ans après l'effectivité)

	somme sur 6 années
Montant total "traitement" TI	13 627 553,89
Rappel montant "traitement" tendanciel	13 908 266,34
différentiel	-280 712,45

Avez-vous des questions ?



Pause-café



3

Lancer et suivre une étude d'opportunité : adapter le cahier des charges à mon territoire et connaître les points de vigilance pour le suivi

15h30 – 16h45

- **Témoignage** – Retour d'expérience sur la réalisation de l'étude d'opportunité
- **Mise en situation** – Questions du contradicteur

2

Lancer et suivre une étude d'opportunité

15h30 – 16h

Laurent Huguet, SYMCTOM du Blanc

Le contexte

- 45 communes (2 CDC) / 25 000 habitants
- Territoire rural -> - de 20 habitants au km²
- Collecte / Transport / Déchèteries -> Régie
- Mode de financement : TEOM

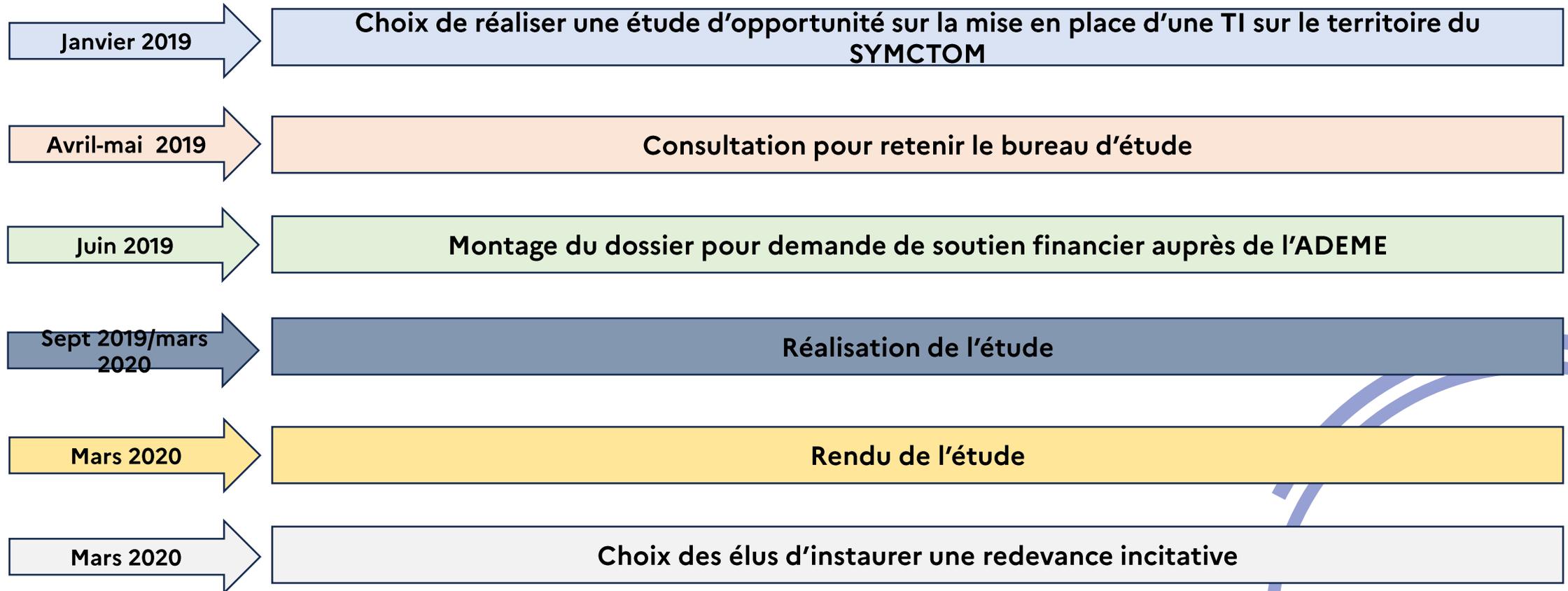
Le constat (2019) / Les enjeux

- L'envol des charges de fonctionnement à venir avec les augmentations programmées de la TGAP et des coûts de traitement (enfouissement)
- La maîtrise des coûts

Quelle(s) solution(s) ?

- Actions de prévention / sensibilisation
- Optimisations des tournées
- Mise en place de la tarification incitative ?

Les différentes étapes



Les différentes phases de l'étude

- Diagnostic du service et du territoire:
 - Analyse du territoire
 - Analyse technique du service
 - Analyse financière du service

- Les scénarios d'harmonisation et d'optimisation
 - Les aspects techniques
 - Les moyens humains
 - La production de déchets
 - Les aspects réglementaires

- Approfondissement du scénario retenu / Plan d'actions
 - Calendrier d'instauration
 - Réorganisation du service
 - Les actions à mettre en œuvre

Le financement

STRUCTURE	Coût en € HT
ADEME (70 % du HT)	24 782,20
SYMCTOM (Fonds propres)	10 621,80
TOTAL	35 404,00

Avez-vous des questions ?



3

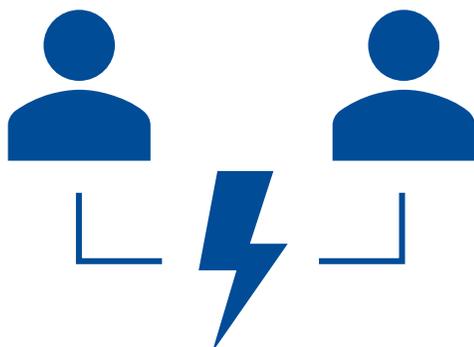
Les questions du contradicteur

16h – 16h15

Alexandra Gentric, ADEME



Atelier : les questions du contradicteur



- En 5 à 10 min, prenez le temps de réfléchir aux questions « pièges » qui pourraient vous être posées et venez les noter sur le tableau
- Collectivement, discutons et notons les éléments qui peuvent être apportés en réponse

Exemple

Question 1

- Éléments de réponse...

Question 2

- Éléments de réponse...

Cahier des charges



**Durée de l'étude :
12 mois minimum**

- **Ne pas exclure d'office des possibilités**, par exemple :
 - Si une TEOM est actuellement en place, il ne faut pas étudier uniquement la RI
 - S'il existe des points de regroupement, il ne faut pas exclure un retour en porte-à-porte
- Les scénarios TI doivent prendre en compte **l'évolution des comportements** (optimisation collecte OMR, adaptation collecte emballage/papier, le cas échéant, renfort/contrôle d'accès déchèterie, PAV)
- Il est important de bien caractériser les différentes **typologies d'habitat et d'usagers** du territoire & adapter les solutions en conséquences : habitat pavillonnaire, habitat collectif, résidents secondaires, etc.
- Lors de la première approche de **grille tarifaire**, il est important de réaliser une analyse d'impact sur les contributions des usagers et notamment, de faire une **identification des transferts de charges**

Compétences des bureaux d'étude

- **Techniques**
 - Réorganisation du service, déploiement de nouveaux équipements, ...
- **Économiques**
 - Chiffrage des évolutions
- **Financières**
 - Etude d'impact sur le financement et la fiscalité à l'échelle globale et individuelle



Comité de pilotage / suivi à mettre en place

Afin d'instaurer et de suivre une démarche de tarification incitative efficace, il est important de mettre en place un comité de pilotage regroupant notamment :

- **Des élus** : idéalement président.e, VP « déchets » mais aussi « finances », membres des 2 commissions déchets et finances
- **Des représentants des services techniques** : DG, cabinet le cas échéant, directeurs techniques / financiers, resp. service déchets, resp. régie de collecte
- **Des représentants des services fiscaux** : Centre des Finances Locales ou Dir. Départementale des Finances Publiques
- **Un syndicat de traitement** le cas échéant,
- **Des associations environnementales** et/ou **de consommateurs**



Validation politiques intermédiaires / préalables au vote en assemblée délibérante

Par ailleurs, la mise en place de la tarification incitative nécessite une **validation politique intermédiaire et / ou préalable par un vote en assemblée délibérante**, rassemblant :

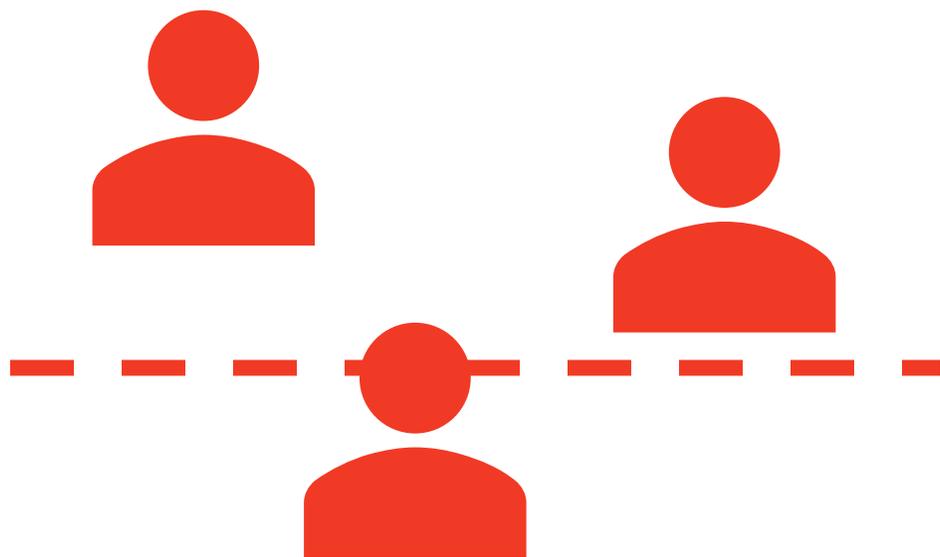
- Président.e
- Bureau (bureau des maires)
- Président.es des interco membres si syndicat
- Maires du territoire



Avez-vous des questions ?
Quels sont selon vous les points clés à retenir ?



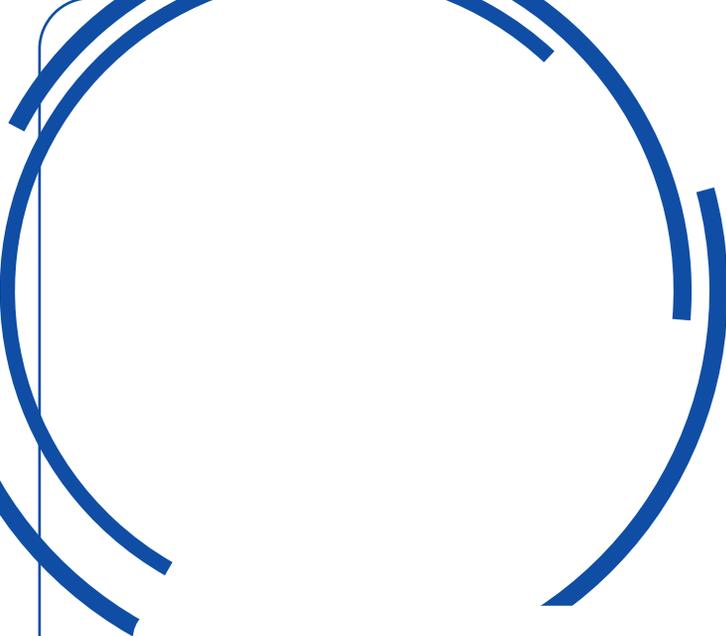
Déclulsion



Positionnez-vous sur une ligne en fonction de votre ressenti sur la mise en œuvre de la TI

- Un grand pas en arrière si vous ne vous sentez pas suffisamment prêts*
- Un grand pas en avant si vous êtes confiant !*

N'hésitez pas à partager votre ressenti, vos commentaires, vos interrogations !



Merci pour votre présence et à demain !
Accueil dès 8h30 et démarrage à 9h